

République Française

---  
Département  
Aveyron

---  
Commune d'Arviou

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ARVIEU**

**Séance 6 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à vingt-heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Arviou régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arviou.

La séance est publique.

**Étaient présents** : Mmes Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD, Claudine BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGUIRAL, Mrs Gilles BOUNHOL, Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Pierre BLANCHYS, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID,

**Absents excusés** : Vincent BENOIT donne procuration à Claudine BRU  
M. Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 14                      - présents : 13  
- votants : 13                         - absents : 1

Date de convocation : 28 février 2019

Date d'affichage : 28 février 2019

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la commune.

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	746 094.32	836 651.18	<b>+ 90 556.86</b>
	Investissement	1 541 390.91	1 634 122.40	<b>+ 92 731.50</b>
<b>Reports de l'exercice antérieur 2017</b>	Fonctionnement			
	Déficit d'investissement	186 772.63		
<b>Reste à Réaliser 2018 à reporter en 2019</b>		236 866.22	433 161.30	<b>+ 196 295.08</b>

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du Budget Principal de la commune  
SONT APPROUVES par 10 voix pour, 3 abstentions.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget M49 Assainissement :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	36 454.67	41 277.51	<b>+ 4 822.84</b>
	Investissement	6 088.50	22 204.00	<b>+ 16 115.50</b>
<b>Reports de l'exercice antérieur 2017</b>	Excédent de fonctionnement		740.57	
	Excédent d'investissement		36 474.67	
<b>Reste à Réaliser 2018</b>		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget M49 Assainissement conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget M49 Assainissement SONT APPROUVES par 13 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET BOUCHERIE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Boucherie

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	1 811.18	8 920.41	<b>+ 7 109.23</b>
	Investissement	7 520.98	8 977.94	<b>+ 1 456.96</b>
<b>Reports de l'exercice antérieur 2017</b>	Excédent fonctionnement		83.54	
	Déficit d'Investissement	8 977.94		
<b>Reste à Réaliser 2018</b>		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget Boucherie conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget Boucherie SONT APPROUVES par 13 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET ANNEXE GARAGE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Garage :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	6 192.27	6 648.86	<b>+ 456.59</b>
	Investissement	3 716.79	3 613.56	<b>- 103.23</b>
<b>Reports de l'exercice antérieur 2017</b>	Excédent de fonctionnement.		6 992.41	
	Déficit d'investissement	3 613.56		
<b>Reste à Réaliser</b>		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget Garage conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget Garage  
SONT APPROUVES par 13 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET STATION SERVICE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Station-Service :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	528 036.73	521 531.13	<b>- 6 505.60</b>
	Investissement	13 276.32	10 954.00	<b>- 2 322.32</b>
<b>Reports de l'exercice antérieur 2017</b>	Excédent fonctionnement		12 929.28	
	Excédent d'investissement		12 772.81	
<b>Reste à Réaliser</b>		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget Station-Service conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget Station Service  
SONT APPROUVES par 13 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Photovoltaïque (joint à la convocation)

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	1 772.76	5 250.01	<b>3 477.25</b>
	Investissement	164 150.93	177 464.63	<b>13 313.70</b>
<b>Reste à réaliser 2018</b>		0	0	<b>0</b>

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget Photovoltaïque conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget Photovoltaïque  
SONT APPROUVES par 13 voix pour.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Lotissement Le Clos (joint à la convocation)

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2018</b>	Fonctionnement	0.00	0.00	<b>0.00</b>
	Investissement	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>Reports de l'exercice antérieur 2017</b>	Excédent de fonctionnement		1 163.50	
	Excédent d'investissement		665.29	
<b>Reste à réaliser 2018 à reporter</b>		0	0	<b>0</b>

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1<sup>er</sup> adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2018 du budget Lotissement Le Clos conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget Lotissement Le Clos  
SONT APPROUVES par 13 voix pour.

**OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES**

**SUR L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL,  
SUR DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réalisation de la salle culturelle Les Tilleuls, de la Chaufferie bois, et de la Maison Marty, sont achevés et qu'il convient de mandater les factures reçues à ce jour, concernant les travaux ainsi que les frais de diverses missions.

La somme des restes à réaliser n'étant pas suffisante pour payer ces factures, et dans l'attente du vote du budget 2019 prévu pour le 10 avril prochain, il convient d'ouvrir des crédits complémentaires sur l'exercice 2019, sur les opérations 129 - salle des Tilleuls, 61 - chaufferie bois, 56 - Maison Marty, correspondants aux montants respectifs des factures actuellement reçues.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 1 contre, 2 abstentions,

DECIDE d'ajouter

- à l'opération 129 - salle des Tilleuls, la somme de 29 000 €,
- à l'opération 61 - chaufferie Bois, la somme de 2 500 €
- à l'opération 56 – Maison Marty, la somme de 1 100 €

**MAINTENANCE CHAUFFERIE BOIS  
CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le maire rappelle que la mise en place de la chaufferie bois, nécessite la signature d'un contrat avec un prestataire pour la réalisation du suivi et de la maintenance de cet équipement.

Il précise qu'une consultation a été faite auprès de trois sociétés assurant ce service et fait part à l'assemblée du résultat des offres reçues.

Ouï l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, 1 contre

DECIDE de confier la maintenance de la chaufferie bois à la société MET ENERGIE ayant fait une offre à 4 564.90 €

AUTORISE monsieur le maire à signer avec la société précitée, l'acte d'engagement,

PRECISE que tous les ans, les dépenses relatives à ce service, seront inscrites au budget principal de la commune d'Arvieu.

**MISE A DISPOSITION DE LA BASE NAUTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

Monsieur le maire propose de mettre en location le centre d'hébergement de la base nautique, pour la prochaine saison estivale.

Il informe l'assemblée de la proposition reçue de l'association Egalité sur l'Eau qui, en assurant la gestion et l'animation du centre, apportera un service et une activité supplémentaire sur la plage d'Arvieu-Pareloup.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour

- DECIDE de mettre à disposition à l'association « Egalité sur l'Eau » le centre d'hébergement de la base nautique de la plage d'Arvieu-Pareloup, du 10 juin au 15 septembre 2019,
- DECIDE de demander à l'association le remboursement des frais de fonctionnement (eau et électricité) calculé en fonction des relevés de compteurs,
- DEMANDE à la dite association, le reversement à la commune de 50% des recettes nettes correspondant à l'hébergement : recettes brutes amputées des frais de fonctionnement (consommation d'eau, électricité, assurance du centre, du matériel, affiliation à la fédération française handisport, entretien du centre).
- DEMANDE à l'association de fournir un état mentionnant l'ensemble des réservations sur la période concernée et de fournir les justificatifs des différents frais à déduire.
- AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

**DOSSIER « PERIMETRES DE PROTECTION » AU TITRE DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET REGULARISATION DES DOIRTS DE PRELEVEMENTS  
DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala est confrontée à des difficultés administratives quant au dossier cité en objet.

A cet effet, une réunion s'est tenue le 22 octobre 2018 à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron, en présence d'élus du Syndicat et du député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de l'Aveyron, Monsieur Arnaud VIALA, afin de faire un point complet sur ce dossier avec pour objectif sa mise à l'enquête publique.

Suite à cette réunion, le Service de la Police de l'Eau s'est engagé à transmettre au Syndicat un courrier pour atteindre cet objectif (courrier reçu le 22 novembre 2018).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération des membres du Bureau Syndical faisant part de leur exaspération quant à ce dossier qui est dans l'impasse depuis 2010. Il expose au Conseil Municipal / Conseil Communautaire que ce dossier « périmètres de protection » porte régularisation des droits d'eau du Syndicat Mixte des Eaux LEVEZOU SEGALA, à hauteur de 400l/s. Il rappelle que cette absence d'instruction par les Services de l'Etat, avait donné lieu en 2012, à un contentieux auprès du Tribunal administratif.

En 2014 dans un souci de consensus avec les Services de l'Etat, le nouveau président du Syndicat a choisi de se désister de ce contentieux.

En 2015, un deuxième dossier a été déposé auprès des services de la Préfecture. Trois ans après, il n'a pas été soumis à l'enquête publique. Le temps passant et la réglementation évoluant, le dossier doit faire l'objet de mises à jour conséquemment. Le coût de la constitution de ces dossiers, s'élève à un montant de 250 000,00 euros.

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation d'une situation de fait depuis 1981,

A l'unanimité et, dans l'intérêt général du service public de l'eau potable des territoires desservis par la ressource du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala, les membres du Comité syndical, lors de leur dernière assemblée générale, ont décidé d'informer chacun de leur conseil municipal /ou conseil communautaire et de délibérer afin que le dossier du Syndicat Mixte des Eaux soit rapidement mis à l'enquête publique.

- Considérant que depuis sa création le Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala a grandement participé au développement des territoires par sa capacité à desservir en eau potable les collectivités des Départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne,
- Considérant qu'en 1982, l'extension de l'usine syndicale de traitement d'eau potable du Moulin de Galat faisait suite à une réunion de 1979, initiée par les services de la Préfecture, relative à la sécurisation des ressources en eau des collectivités aveyronnaises conformément à un échéancier prévisionnel de travaux conseillé par les Services de l'Etat (Génie Rural), assistant au Maître d'Ouvrage,
- considérant la volonté des élus du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala de s'engager dans une démarche constructive en se désistant du contentieux avec l'Etat de ce dossier « Périmètres de protection » en 2014,
- Considérant la convention cadre de partenariat en vue de la mobilisation des retenues hydroélectriques du Lézou à des fins multi-usages (2017-2019),
- Considérant le courrier d'EDF en date du 20 septembre 2016 relatif à l'eau potable,
- Considérant les prescriptions du SAGE Viaur,
- Considérant la délibération du Bureau Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala, en date du 15 novembre 2017, relative à la création d'une Société Publique Locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour 2 abstentions,

DEMANDE que soit rapidement mis à l'enquête publique le dossier « Périmètres de protection » des ressources du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala,

DEMANDE l'obtention formelle de la garantie des droits de prélèvements sur les ressources du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala (lacs hydroélectriques du Lézou), à hauteur de 10

000 000 m<sup>3</sup>/an pour le site de production du Moulin de Galat, avant tout engagement d'un nouveau dossier lié à la « Nouvelle Ressource ».

## QUESTIONS DIVERSES

### **Le Jardin d'Arvieu**

**Réhabilitation du mur d'enceinte** – après examen des 3 devis demandés pour ces travaux, l'assemblée décide de demander à ces 3 entreprises, de fournir un nouveau devis concernant la démolition totale du mur pour une reconstruction.

**Aménagement du Jardin** – il est présenté une première esquisse concernant les travaux d'acheminements du parc, d'aménagement des espaces...

**Fresques** – Monsieur le maire présente le devis de 9000 €, fourni par Sismikazot, pour la réalisation de trois fresques (pignon de l'ancienne grange Salis, façades du local de rangement de la salle des Tilleuls, façade côté promenade des Tilleuls de la salle culturelle). Le conseil municipal donne son accord à ces travaux pourraient se réaliser du 24 au 28 juin prochain.

**Terrain de quilles** – Le Sport Quilles Arvieuois fait une demande d'apport de sable (environ 120 tonnes) au terrain de quilles.

Les devis de M. Caussanel pour la fourniture et du transport du sable, et celui concernant le nivelage et compactage sont présentés à l'assemblée qui donne son accord pour réaliser ces travaux à l'automne prochain.

**Peupliers** – Monsieur le maire présente les deux devis (entreprises Daures et Ginestet) relatifs à l'abattage des 15 peupliers situés au fond du terrain de quilles. Un troisième devis est attendu.

**Chaudière bois** – il est signalé quelques soucis de fonctionnement à la chaudière bois : fuite d'eau, nécessité d'en rajouter tous les 2 jours. Une petite formation a été faite par Thermatic, aux agents municipaux sur l'entretien de cette chaudière.

**Mur mairie** – Robert Clot propose de le faire nettoyer aux agents.

**Visite de madame la Préfète** – elle aura lieu le 20 mars prochain à partir de 14h30. Une fois établi, le programme de cette visite sera transmis aux élus.

**Tiers lieux** – réponse favorable de l'appel à projet de la Région, pour une aide de 15 000 €.

**Amenée de l'eau à Gouana (Mali)** : Charles Firtion fait état de l'avancée des travaux en présentant des photos du chantier.

**CCAS** - Présentation et vote du CA et BP – 11 avril à 18h.

**Réunions commissions de finances** : Lundi 18 mars 14h, mercredi 27 mars 14h, lundi 1<sup>er</sup> avril 14h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50